

Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC

sur le

Vertigo à crêtes fines *Vertigo rowellii*

au Canada

PRÉOCCUPANTE
2022

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada



COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2022. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur le vertigo à crêtes fines (*Vertigo rowellii*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. xix p. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>).

Note de production :

Le COSEPAC remercie Kristiina Ovaska d'avoir rédigé le sommaire du statut du vertigo à crêtes fines (*Vertigo rowellii*) au Canada, aux termes d'un marché conclu avec Environnement et Changement climatique Canada. La supervision et la révision du sommaire du statut de l'espèce ont été assurées par Dwayne Lepitzki, coprésident du Sous-comité de spécialistes des mollusques du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement et Changement climatique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-938-4125

Télec. : 819-938-3984

Courriel : ec.cosepac-cosewic.ec@canada.ca
www.cosepac.ca

Also available in English under the title "COSEWIC status appraisal summary on the Threaded Vertigo *Vertigo rowellii* in Canada."

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, 2022.

N° de catalogue CW69-14/2-69-2022F-PDF

ISBN 978-0-660-44532-8



COSEPAC

Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – Mai 2022

Nom commun

Vertigo à crêtes fines

Nom scientifique

Vertigo rowellii

Statut

Préoccupante

Justification de la désignation

Au Canada, ce minuscule escargot terrestre se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition mondiale. L'espèce se rencontre dans des zones de basses terres autour du détroit de Georgia et dans le sud de l'île de Vancouver, sur l'écorce d'érables à grandes feuilles. Elle est réputée avoir une faible capacité de dispersion d'un arbre à l'autre et d'un site à l'autre. Les augmentations du nombre de sites occupés et de localités depuis la dernière évaluation s'expliquent par les activités de recherche accrues. Néanmoins, l'indice de zone d'occupation reste en deçà du seuil de la catégorie « en voie de disparition », tandis que la zone d'occurrence est inférieure au seuil de la catégorie « menacée ». Les principales menaces sont la dégradation et la perte d'habitat dues au développement résidentiel et urbain, à l'exploitation forestière et à l'aménagement de routes et d'infrastructures connexes. L'aire de répartition restreinte de l'espèce et les menaces permanentes vont en faveur du maintien du statut de « préoccupante ».

Répartition

Colombie-Britannique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2010. Réexamen et confirmation du statut en mai 2022.



COSEPAC Sommaire du statut de l'espèce

Vertigo à crêtes fines

Threaded Vertigo

Vertigo rowellii (anciennement *Nearctula* sp. 1)

Répartition au Canada (province/territoire/océan) : Colombie-Britannique

SSE 6

Espèce sauvage

Changement quant à l'admissibilité, à la taxinomie ou aux unités désignables :	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Explication Nekola <i>et al.</i> (2018) ont réexaminé la systématique des escargots du genre <i>Vertigo</i> en s'appuyant sur des analyses d'ADN nucléaire (ITS1 et ITS2) et d'ADN mitochondrial (cyt b et 16S), complétées par une étude des caractéristiques de la coquille. Ils ont repris le nom <i>Vertigo (Staurodon) rowellii</i> (Newcomb, 1862) pour y inclure le genre <i>Nearctula</i> de Turgeon <i>et al.</i> (1998) et de Roth et Sadeghian (2003), ainsi que l'espèce sans nom officiel, vertigo hoko (nouvelle espèce du genre <i>Nearctula</i> citée dans Burke, 2013). La localité type se trouve près d'Oakland en Californie. MolluscaBase (2020) utilise le nom <i>Vertigo rowellii</i> (Newcomb, 1862) et reconnaît le nom <i>Vertigo (Staurodon) rowellii</i> comme autre désignation acceptée. Le changement dans la nomenclature n'a aucune incidence sur l'admissibilité de la population canadienne.	

Répartition

SSE 7	Changement de la zone d'occurrence :	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> inc. <input type="checkbox"/>
SSE 8	Changement de l'indice de zone d'occupation (IZO) :	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> inc. <input type="checkbox"/>
SSE 9	Changement du nombre de localités actuelles connues ou inférées ¹ :	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> inc. <input type="checkbox"/>
SSE 10	Nouvelles données importantes issues de relevés :	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

¹ Utiliser la définition de l'UICN de « localité ».

Explication

En décembre 2020, on comptait au total 76 mentions de l'espèce dans 42 sites en Colombie-Britannique (à l'exclusion d'une mention antérieure accompagnée d'une description vague de la localité « Victoria »). Ces mentions comprennent 48 nouvelles mentions et 22 nouveaux sites consignés depuis le dernier rapport de situation du COSEPAC (COSEWIC, 2010) (tableau 1). On compte 6 mentions probablement valides de 2010 à 2020 (5 mentions tirées de iNaturalist [2020] et accompagnées de photos, et 1 observation anecdotique; D. Fraser, comm. pers., 2020; figure 1). D'après ces 76 mentions, la zone d'occurrence a légèrement augmenté (14,5 %), passant de 9 530 km² à 10 915 km² (y compris l'océan). L'indice de zone d'occupation (IZO) a augmenté de 127,8 %, passant de 72 km² à 164 km² (figure 2). Ces augmentations reflètent une meilleure compréhension de l'aire de répartition de l'espèce plutôt qu'une expansion de l'aire de répartition. Il existe probablement d'autres sites non répertoriés.

Parallèlement à l'augmentation du nombre d'occurrences connues, le nombre de localités fondées sur les menaces a également augmenté, passant à 42, si l'on suppose que chaque site est exposé à une combinaison distincte de phénomènes menaçants liés au développement résidentiel, à la construction de routes, à l'exploitation forestière et à la coupe du bois ainsi qu'à d'autres menaces propres au site. Si les sécheresses prolongées et plus fréquentes étaient considérées comme la menace plausible la plus grave, le nombre de localités serait moindre, car les sécheresses toucheraient l'ensemble de la région. Cependant, l'hétérogénéité de l'habitat est susceptible de moduler les effets, en particulier dans les peuplements humides. De plus, la tolérance de l'espèce aux sécheresses est inconnue. L'aire de répartition de l'espèce s'étend vers le sud jusqu'en Californie, ce qui laisse supposer que le vertigo à crêtes fines peut tolérer des conditions plus chaudes et plus sèches que celles observées actuellement en Colombie-Britannique.

Depuis l'évaluation du COSEPAC (COSEWIC, 2010), les organismes de conservation et le public ont été sensibilisés à l'espèce, ce qui a permis d'obtenir de nouvelles mentions. La grande majorité des mentions proviennent de l'île SaltSpring et ont été obtenues dans le cadre de relevés des espèces en péril et de visites supplémentaires des lieux effectués par l'organisme Salt Spring Island Conservancy et d'autres groupes de conservation sans but lucratif qui travaillent sur l'île (L. Matthias, comm. pers., 2020). Dans le cadre du programme sur les espèces en péril de l'Habitat Acquisition Trust, Biolinx Environmental Research Ltd. a effectué, de 2010 à 2017, des relevés annuels ciblant les gastéropodes terrestres dans 15 parcs du district régional de la capitale (DRC), dans le sud de l'île de Vancouver. La présence du vertigo à crêtes fines a été détectée dans deux parcs en 2010 (un et deux individus, respectivement; Ovaska et Sopuck 2010), mais n'a pas été détectée depuis. L'accent a été mis sur la limace-prophyse bleu-gris (*Prophysaon coeruleum*), dont l'habitat chevauche celui du vertigo à crêtes fines, cependant, la méthode de relevé consistant à utiliser des abris artificiels ne convenait pas pour détecter la présence du vertigo à crêtes fines, qui est dans une large mesure arboricole. Plusieurs autres relevés ciblant des gastéropodes terrestres ont été effectués dans le DRC depuis 2009, notamment une étude pluriannuelle sur la colline Observatory (Ovaska *et al.*, 2014-2018), des relevés de vérification sur le terrain pour la mise à jour du rapport de situation de la limace-prophyse bleu-gris (COSEWIC, 2016) et divers relevés menés sur les terres du ministère de la Défense nationale dans le cadre d'évaluations environnementales (Ovaska et Sopuck, données inédites, 2015-2020). Le vertigo à crêtes fines n'a pas été spécifiquement ciblé ou observé lors de ces relevés.

Information sur la population

SSE 11	Changement du nombre d'individus matures :	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> inc. <input checked="" type="checkbox"/>
SSE 12	Changement de la tendance de la population :	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> inc. <input checked="" type="checkbox"/>
SSE 13	Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population :	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> inc. <input type="checkbox"/>
SSE 14	Changement de la tendance de la superficie ou de la qualité de l'habitat :	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> inc. <input type="checkbox"/>
SSE 15	Nouvelles données importantes issues de relevés :	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>

Explication

Les efforts visaient surtout à obtenir des renseignements sur la répartition de l'espèce, et on en sait très peu sur son abondance ou sa démographie. Dans un site (lac Kemp, Sooke), jusqu'à 87 escargots ont été observés lors de dénombrements quotidiens sur le tronc de cinq érables à grandes feuilles (*Acer macrophyllum*) qui ont fait l'objet d'un suivi en avril 2021 (R. Jorna, comm. pers., 2021). La petite taille de l'escargot et ses habitudes essentiellement arboricoles rendent les estimations de son abondance très difficiles à obtenir.

SSE 16

Menaces

Changement dans la nature ou la gravité des menaces : oui non inc.

Explication

Les menaces ont été précisées. Dans le cadre de la préparation du plan de rétablissement provincial de l'espèce (B.C. Ministry of Environment, 2016), les menaces ont été évaluées à l'aide du calculateur de menaces de l'UICN-CMP (Union internationale pour la conservation de la nature-Partenariat pour les mesures de conservation) dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, y compris dans les milieux qui n'ont pas fait l'objet de relevés. L'impact global des menaces a été évalué comme étant « faible » en fonction de trois menaces ayant un impact faible. Il a été déterminé que l'impact le plus élevé était lié au développement résidentiel (menace 1.1 de l'UICN). De nouveaux lotissements et des projets résidentiels à petite échelle pourraient être construits dans l'ensemble de l'aire de répartition canadienne de l'espèce. D'autres menaces ont été cernées, notamment la construction de routes et leur amélioration (menace 4.1 de l'UICN), qui entraînent une perte d'habitat et des effets de lisière (qui causent la fragmentation de l'habitat et l'isolement des sous-populations), ainsi que l'exploitation forestière (menace 5.3 de l'UICN) sur les terres forestières commerciales privées et la coupe du bois à petite échelle sur les terres privées. Même si l'érable à grandes feuilles, essence recherchée par les escargots, peut être conservé pendant les activités d'exploitation forestière, un peuplement ouvert crée des conditions sèches et défavorables. La modification de l'écosystème par les incendies et la suppression des incendies (menace 7.1 de l'UICN), les prédateurs invertébrés envahissants et non indigènes (menace 8.1 de l'UICN), la pollution (menaces 9.3 et 9.5 de l'UICN) et les changements climatiques (menaces 11.1 et 11.2 de l'UICN) ont tous été évalués comme des menaces potentielles ayant un impact inconnu.

Une nouvelle menace, soit le déclin de l'érable à grandes feuilles, peut s'appliquer. Selon Betzen (2018), l'augmentation du taux de mortalité de l'érable à grandes feuilles dans l'État de Washington, constatée pour la première fois en 2011, serait attribuable aux effets des changements climatiques (températures estivales plus élevées, déficits de pression de vapeur, diminution des précipitations) et de l'aménagement du territoire. Cependant, on ignore si un tel déclin se produit dans l'aire de répartition de l'érable à grandes feuilles au Canada.

SSE 17

Protection

Changement de la protection actuelle : oui non inc.

Explication

De nombreuses occurrences connues se trouvent dans des parcs et des aires protégées, ce qui reflète le biais des relevés en faveur de ces zones gérées (COSEWIC, 2010; B.C. Ministry of Environment, 2016). Un plan d'action visant des espèces multiples a été préparé pour le parc national des Îles-Gulf (Parks Canada Agency, 2018). Il ne contient aucune mesure visant précisément le vertigo à crêtes fines. Les mesures générales s'appliquant à toutes les espèces en péril comprennent la consignation des observations opportunes et la sensibilisation des visiteurs. Depuis la dernière évaluation du COSEPAC, le vertigo à crêtes fines a été observé dans deux autres parcs régionaux du DRC (Mount Wells, Bear Hill) et dans un parc provincial (Gowlland Tod) du sud de l'île de Vancouver, ainsi que dans des parcs et des aires protégées, notamment la zone spéciale de gestion Tuam, sur l'île SaltSpring. Dans ces sites, l'habitat de l'espèce est protégé contre le développement, mais d'autres activités, comme l'enlèvement d'arbres dangereux et l'aménagement d'infrastructures, peuvent tout de même avoir lieu. Il n'existe aucune protection efficace pour les occurrences connues et potentielles sur les terres privées, outre l'intendance volontaire par les propriétaires fonciers travaillant avec des organisations de conservation locales.

SSE 18

Immigration de source externe

Changement de l'immigration de source externe constaté :

oui non

Explication

L'immigration n'a toujours pas été consignée, mais la dispersion par le vent, qui est plus susceptible de se produire au sein des peuplements d'érable à grandes feuilles qu'entre ces peuplements, est possible pour cette espèce et d'autres minuscules escargots. Cependant, l'immigration depuis les États-Unis demeure peu probable.

SSE 19

Analyse quantitative

Changement quant à la probabilité de disparition du pays :

oui non inc.

Précisions

Données insuffisantes pour effectuer une analyse.

Sommaire et autres points à examiner [p. ex. activités de rétablissement; résumer exactement ce qui a changé depuis l'évaluation précédente]

Depuis la dernière évaluation (COSEWIC 2010), l'espèce a été inscrite comme espèce préoccupante à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*. La taxinomie des escargots a été réexaminée, et le nom scientifique du vertigo à crêtes fines a changé, passant de *Nearctula* sp. 1 à *Vertigo rowellii*; l'admissibilité de l'espèce demeure inchangée. La sensibilisation à l'espèce depuis l'évaluation a entraîné une augmentation du nombre d'occurrences connues, en particulier sur l'île SaltSpring, mais aucun relevé systématique ciblé n'a été effectué. Par conséquent, la zone d'occurrence connue a augmenté de 14,5 %, et l'IZO, de 127,8 %. D'autres occurrences non consignées existent très probablement dans la superficie approximative de la zone d'occurrence. Les menaces ont été précisées à l'aide du calculateur de menaces de l'UICN-CMP (B.C. Ministry of Environment, 2016), et une nouvelle menace possible a été cernée.

Les plans de gestion provincial (B.C. Ministry of Environment, 2016) et fédéral (ECCC, 2019) ont été achevés. Le plan de gestion provincial (p. 25) présente les objectifs de gestion suivants :

1. « assurer la protection (sans perte ou dégradation de l'habitat) des sites existants de l'espèce;
2. clarifier la distribution de l'espèce à l'intérieur de son aire de répartition en Colombie-Britannique;
3. évaluer et atténuer les menaces aux sites existants et, de façon plus générale, dans les peuplements dominés par l'érable à grandes feuilles et situés à faible altitude dans l'aire de répartition du vertigo à crêtes fines;
4. combler les lacunes dans les connaissances, incluant, mais sans s'y limiter, celles sur les besoins en matière d'habitat aux échelles du paysage, du peuplement et du microhabitat; sur les associations et les rôles au sein des communautés de plantes épiphytes; sur les relations avec les mousses et d'autres organismes; sur les caractéristiques de la reproduction et du cycle vital ».

Des mesures de gestion recommandées sont fournies, mais n'ont pas encore été mises en œuvre. Le plan de gestion fédéral comprend le plan de gestion provincial (partie 2) et une addition, soit une section portant sur les effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées (partie 1).

REMERCIEMENTS

Robert Forsyth et Laura Matthias ont généreusement offert leurs données respectives sur la répartition du vertigo à crêtes fines. Heidi Gartner a fourni des spécimens de l'espèce conservés dans la collection du Royal British Columbia Museum. Lea Gelling et Katrina Stipek ont fourni des données provenant de la base de données du Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique. Rosemary Jorna a fait part de ses observations sur les escargots qui se trouvent sur sa propriété. Sydney Allen (Secrétariat du COSEPAC) a préparé les cartes de répartition et calculé la zone d'occurrence et l'IZO aux fins du présent rapport. Dwayne Lepitzki, coprésident du Sous-comité de spécialistes des mollusques du COSEPAC, et des réviseurs anonymes ont fourni des commentaires utiles sur une version antérieure.

EXPERTS CONTACTÉS

- Service canadien de la faune : Rhonda Millikin.
- Ressources naturelles Canada : Andrea Schiller, Federal Lands Natural Resources Specialist, Victoria (Colombie-Britannique).
- Parcs Canada : Pippa Shepherd, Species at Risk Coordinator; Pippi Lawn, CoRe Project Manager, Gulf Islands National Park Reserve of Canada.
- Province de la Colombie-Britannique : Jennifer Heron, Invertebrate Specialist and Recovery Team, Vancouver (Colombie-Britannique); Lindsay Anderson, Rare and Endangered Species Biologist, Nelson (Colombie-Britannique); Lea Gelling et Katrina Stipek, Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique, Victoria (Colombie-Britannique).
- Royal British Columbia Museum : Heidi Gartner, Collections Manager, Molluscs, Victoria (Colombie-Britannique).
- Secrétariat du COSEPAC : Sonia Schnobb et Jenny Wu (CTA); Sydney Allen (carte).
- Autres experts contactés : Robert Forsyth, expert indépendant des gastéropodes, Kamloops (Colombie-Britannique); David Fraser, membre scientifique non gouvernemental du COSEPAC et propriétaire foncier, Victoria (Colombie-Britannique); Laura Matthias, biologiste indépendante, Nashville (Tennessee).

SOURCES D'INFORMATION

- B.C. Ministry of Environment. 2016. Management plan for Threaded Vertigo (*Nearctula* sp.) in British Columbia. B.C. Ministry of Environment, Victoria, British Columbia. 42 pp.
- Betzen, J.J. 2018. Bigleaf Maple decline in western Washington. Mémoire de maîtrise ès sciences, University of Washington, Seattle, Washington. 118 pp.
- Burke, T.E. 2013. Land Snails and Slugs of the Pacific Northwest. Oregon State University Press, Corvallis, Oregon. 344 pp.
- COSEWIC (Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada). 2010. COSEWIC assessment and status report on Threaded Vertigo *Nearctula* sp. in Canada. Ottawa, Ontario. x + 36 pp. [Également disponible en français : COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada). 2010. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le vertigo à crêtes fines (*Nearctula* sp.) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 45 p.]

- COSEWIC (Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada). 2016. COSEWIC assessment and status report on the Blue-grey Taildropper *Prophysaon coeruleum* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. xii + 50 pp. [Également disponible en français : COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada). 2016. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la limace-prophyse bleu-gris (*Prophysaon coeruleum*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiv + 56 p.]
- ECCC (Environment and Climate Change Canada). 2019. Management Plan for the Threaded Vertigo (*Nearctula* sp.) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment and Climate Change Canada, Ottawa. 2 parts, 4 pp. + 42 pp. [Également disponible en français : ECCC (Environnement et Changement climatique Canada). 2019. Plan de gestion du vertigo à crêtes fines (*Nearctula* sp.) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. 2 parties, 4 p. + 49 p.]
- Fraser, D., comm. pers. 2020. *Correspondance par courriel adressée à K. Ovaska*. Octobre 2020. Biologiste, Victoria (Colombie-Britannique).
- iNaturalist. 2020. Observations: Vertigo Snails (*Vertigo*). Site Web : https://inaturalist.ca/observations?place_id=6712&taxon_id=92785 [consulté en décembre 2020].
- Jorna, R., comm. pers. 2020. *Correspondance par courriel adressée à K. Ovaska*. Mai 2021. Propriétaire foncier, Sooke (Colombie-Britannique).
- Matthias, L., comm. pers. 2020. *Correspondance par courriel adressée à K. Ovaska*. Octobre 2020. Biologiste indépendante, Nashville (Tennessee).
- MolluscaBase. 2020. MolluscaBase. *Vertigo rowellii* (Newcomb, 1860). Site Web : <http://www.molluscabase.org/aphia.php?p=taxdetails&id=1430564> [consulté le 23 décembre 2020].
- NatureServe. 2021. NatureServe Explorer: an online encyclopedia of life [application Web]. NatureServe, Arlington (Virginie). Site Web : https://explorer.natureserve.org/Taxon/ELEMENT_GLOBAL.2.114128/Nearctula_sp_1 [consulté le 4 juin 2021].
- Nekola, J.C., S. Chiba, B.F. Coles, C.A. Drost, T. von Proschwitz et M. Horsák. 2018. A Phylogenetic overview of the genus *Vertigo* O. F. Müller, 1773 (Gastropoda: Pulmonata: Pupillidae: Vertigininae). *Malacologia* 62:21-161. <https://doi.org/10.4002/040.062.0104>.
- Ovaska, K. et L. Sopuck. 2010. Surveys for the Blue-grey Taildropper and other gastropods at risk with focus on Capital Regional District Parks, fall 2010. Rapport inédit préparé pour l'Habitat Acquisition Trust par Biolinx Environmental Research Ltd., Victoria (Colombie-Britannique). 31 pp.
- Ovaska, K. et L. Sopuck, données inédites. 2015-2020. Terrestrial gastropod surveys on DND lands at Colwood and Rocky Point, Vancouver Island, British Columbia.

- Ovaska, K., L. Sopuck et C. Engelstoff. 2014-2018. Distribution and habitats of the Blue-grey Taidropper at Observatory Hill on southern Vancouver Island. Annual reports covering surveys from April 2013 to April 2018 prepared for National Research Council of Canada, Ottawa (Ontario).
- Parks Canada Agency. 2018. Multi-species Action Plan for Gulf Islands National Park Reserve of Canada. Species at Risk Act Action Plan Series. Parks Canada Agency, Ottawa. v + 27 pp. [Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2018. Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v+ 33 p.]
- Roth, B. et P.S. Sadeghian. 2003. Checklist of the land snails and slugs of California. Santa Barbara Museum of Natural History Contributions in Science 3:1–81.
- Turgeon, D.D., J.F. Quinn, A.E. Bogan, E.V. Coan, F.G. Hochberg, W.G. Lyons, P.M. Mikkelsen, R.J. Neves, C.F.E. Roper, G. Rosenberg, B. Roth, A. Scheltema, F.G. Thompson, M. Vecchione et J.D. Williams. 1998. Common and scientific names of aquatic invertebrates from the United States and Canada: Mollusks. Second edition. American Fisheries Society Special Publication 26:ix + 526 pp.

REDACTEUR DU SSE

Kristiina Ovaska

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Vertigo rowellii

Vertigo à crêtes fines

Threaded Vertigo

Répartition au Canada (province/territoire/océan) : Colombie-Britannique

Données démographiques

Durée d'une génération (généralement, âge moyen des parents dans la population; indiquez si une méthode d'estimation de la durée d'une génération autre que celle qui est présentée dans les lignes directrices de l'UICN [2011] est utilisée)	1 an
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	Inconnu
Pourcentage estimé de déclin continu du nombre total d'individus matures sur [cinq ans ou deux générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans].	Inconnu
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix dernières années ou trois dernières générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans].	Inconnu
Pourcentage [prévu ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans].	Inconnu
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix ans ou trois générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans] commençant dans le passé et se terminant dans le futur.	Inconnu
Est-ce que les causes du déclin sont a) clairement réversibles et b) comprises et c) ont effectivement cessé?	S. o.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	Inconnu

Information sur la répartition

Zone d'occurrence estimée	10 915 km ² (y compris l'océan et à l'intérieur du territoire canadien)
---------------------------	---

Indice de zone d'occupation (IZO) (Fournissez toujours une valeur établie à partir d'une grille à carrés de 2 km de côté.)	164 km ² (pour les occurrences connues seulement; la prise en compte des occurrences inférées entraînerait une augmentation de l'IZO)
La population totale est-elle gravement fragmentée, c.-à-d. que plus de 50 % de sa zone d'occupation totale se trouvent dans des parcelles d'habitat qui sont a) plus petites que la superficie nécessaire au maintien d'une population viable et b) séparées d'autres parcelles d'habitat par une distance supérieure à la distance de dispersion maximale présumée pour l'espèce?	a. Inconnu b. Oui
Nombre de localités* (utilisez une fourchette plausible pour refléter l'incertitude, le cas échéant)	42 localités si l'on suppose que chaque site connu et occupé est exposé à différents phénomènes menaçants.
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	Aucun déclin n'a été observé (la zone d'occurrence connue s'est agrandie en raison de l'intensification des activités de recherche). Un déclin pourrait être prévu en raison des menaces.
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] de l'indice de zone d'occupation?	Aucun déclin n'a été observé (l'IZO connu a augmenté en raison de l'intensification des activités de recherche). Un déclin pourrait être prévu en raison des menaces.
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] du nombre de sous-populations?	Inconnu
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] du nombre de « localités »*?	Inconnu. Un déclin pourrait être prévu en raison des menaces.
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat?	Déclin inféré et prévu de la superficie, de l'étendue et de la qualité.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de sous-populations?	Peu probable
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de « localités »*?	Peu probable
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de zone d'occupation?	Non

Nombre d'individus matures dans chaque sous-population

Sous-population (utilisez une fourchette plausible)	Nombre d'individus matures
Total	Inconnu

* Voir « Définitions et abréviations » sur le [site Web du COSEPAC](#) et [IUCN](#) pour obtenir des précisions sur ce terme.

Analyse quantitative

La probabilité de disparition de l'espèce à l'état sauvage est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, selon la plus longue période, jusqu'à un maximum de 100 ans, ou 10 % sur 100 ans]	Aucune analyse n'a été effectuée en raison du manque de données.
--	--

Menaces (directes, de l'impact le plus élevé à l'impact le plus faible, selon le calculateur des menaces de l'UICN)

<p>Un calculateur des menaces a-t-il été rempli pour l'espèce? Oui, en 2015, dans le cadre de la préparation du plan de gestion provincial (voir le tableau 3 dans B.C. Ministry of Environment, 2016). L'impact de toutes les catégories de menaces énumérées ci-dessous a été jugé « faible », ce qui donne un impact global des menaces « faible ».</p> <ul style="list-style-type: none">i. Développement résidentiel et commercial (zones touristiques et récréatives; menace 1.3 de l'UICN)ii. Utilisation des ressources biologiques (exploitation forestière et récolte du bois; menace 5.3 de l'UICN)iii. Corridors de transport et de service (routes; menace 4.1 de l'UICN) <p>Le déclin possible de l'éraable à grandes feuilles n'a pas été pris en compte dans la dernière évaluation des menaces.</p> <p>Quels autres facteurs limitatifs sont pertinents? Spécialiste de l'habitat; habitat naturellement fragmenté; faible capacité de dispersion.</p>

Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)

Situation des populations de l'extérieur les plus susceptibles de fournir des individus immigrants au Canada.	Vulnérable-apparemment non en péril (N3N5) aux États-Unis; non classée dans l'État de Washington (SNR) (NatureServe, 2021, sous le nom <i>Nearctula</i> sp. 1 – vertigo à crêtes fines).
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Inconnu ou possible
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	Oui
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	Probablement
Les conditions se détériorent-elles au Canada+?	Oui
Les conditions de la population source se détériorent-elles+?	Inconnu
La population canadienne est-elle considérée comme un puits+?	Non
La possibilité d'une immigration depuis des populations externes existe-t-elle?	Non

+ Voir le [tableau 3](#) (Lignes directrices pour la modification de l'évaluation de la situation d'après une immigration de source externe).

Nature délicate de l'information sur l'espèce

L'information concernant l'espèce est-elle de nature délicate?	Non
--	-----

Historique du statut

COSEPAC :
Espèce désignée « préoccupante » en avril 2010. Réexamen et confirmation du statut en mai 2022.

Statut et justification de la désignation

Statut	Code alphanumérique
Préoccupante	S. o.
Justification de la désignation : Au Canada, ce minuscule escargot terrestre se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition mondiale. L'espèce se rencontre dans des zones de basses terres autour du détroit de Georgia et dans le sud de l'île de Vancouver, sur l'écorce d'érables à grandes feuilles. Elle est réputée avoir une faible capacité de dispersion d'un arbre à l'autre et d'un site à l'autre. Les augmentations du nombre de sites occupés et de localités depuis la dernière évaluation s'expliquent par les activités de recherche accrues. Néanmoins, l'indice de zone d'occupation reste en deçà du seuil de la catégorie « en voie de disparition », tandis que la zone d'occurrence est inférieure au seuil de la catégorie « menacée ». Les principales menaces sont la dégradation et la perte d'habitat dues au développement résidentiel et urbain, à l'exploitation forestière et à l'aménagement de routes et d'infrastructures connexes. L'aire de répartition restreinte de l'espèce et les menaces permanentes vont en faveur du maintien du statut de « préoccupante ».	

Applicabilité des critères

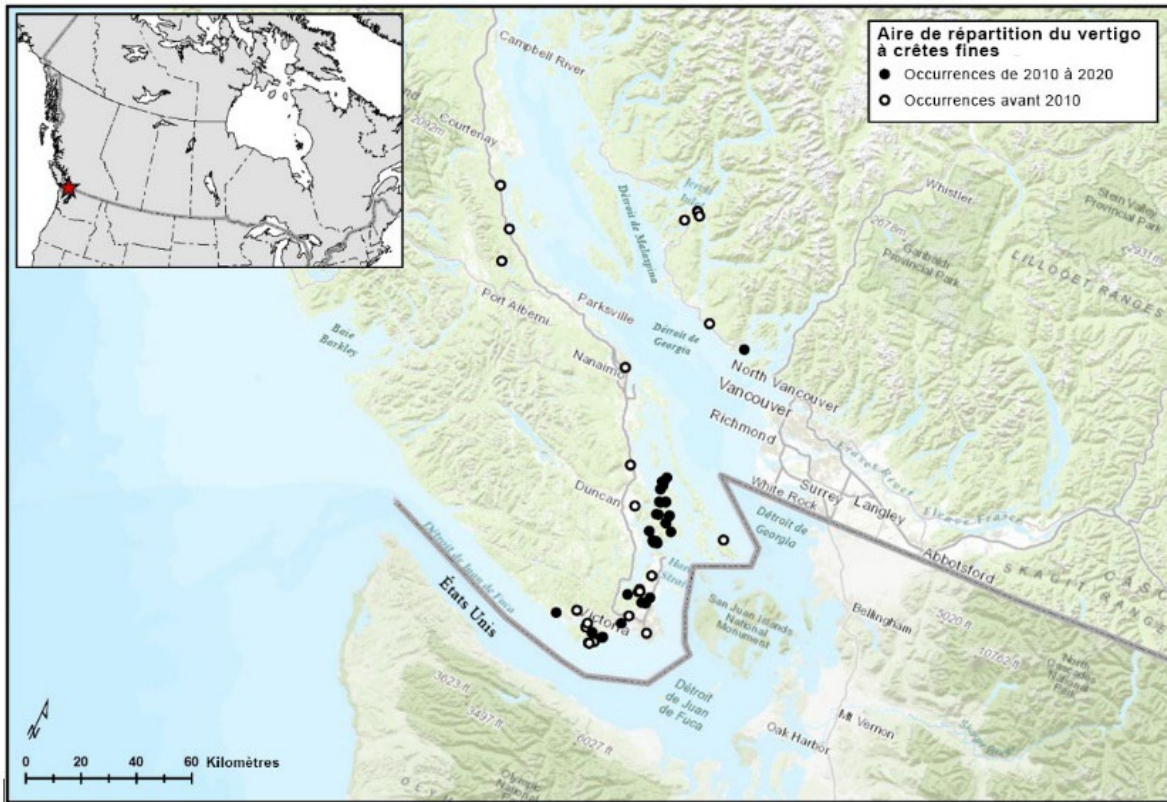
Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) : S. o. Les données ne permettent pas d'inférer, de prévoir ou de présumer de manière fiable les tendances de la population.
Critère B (aire de répartition peu étendue, et déclin ou fluctuation) : S. o. Même si la zone d'occurrence (10 915 km ²) est inférieure au seuil de la catégorie « menacée » et que l'IZO (164 km ²) des occurrences connues est bien inférieure au seuil de la catégorie « en voie de disparition », la population n'est pas considérée comme gravement fragmentée, compte plus de 10 localités et ne connaît pas de fluctuations extrêmes, malgré le fait qu'on infère et prévoit que la superficie, l'étendue et la qualité de l'habitat continueront de diminuer.
Critère C (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) : S. o. Les données ne permettent pas de déterminer le nombre d'individus matures.
Critère D (très petite population totale ou répartition restreinte) : S. o. Le nombre d'individus matures est inconnu, et les seuils habituels du critère D2 de la catégorie « menacée » sont dépassés (plus de 5 localités, et IZO supérieur à 20 km ²).
Critère E (analyse quantitative) : S. o. Aucune analyse n'a été effectuée.

Tableau 1. Résumé des mentions confirmées du vertigo à crêtes fines (*Vertigo rowellii*) en Colombie-Britannique. Les nouvelles mentions et les nouveaux sites correspondent à ceux découverts depuis le dernier rapport de situation du COSEPAC (COSEWIC, 2010), qui comprenait les mentions jusqu'en juin 2009. Cinq mentions tirées de iNaturalist et une observation anecdotique (une de la Sunshine Coast et cinq du DRC dans le sud de l'île de Vancouver) sont incluses.

Secteur	Région	N ^{bre} total de mentions	N ^{bre} total de sites [^]	N ^{bre} de nouvelles mentions	N ^{bre} de nouveaux sites	Première année	Dernière année
Île de Vancouver	« Victoria »	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	1890-1920	1890-1920
Île de Vancouver	Nord du district régional de la capitale	6	6	0	0	1890-1920	2008
Île de Vancouver	District régional de la capitale	28	19	12	10	1998	2020
Île SaltSpring		35	11	35	11	2009*	2017
Île Saturna		1	1	0	0	2009	2009
Sunshine Coast		6	5	1	1	1996	2020
	<i>Total</i>	<i>76</i>	<i>42</i>	<i>48</i>	<i>22</i>		

[^]site = les occurrences présentes dans un rayon de 1 km dans un habitat fragmenté ou dans un rayon de 3 km dans un habitat continu.

*La mention de novembre 2009 découverte dans le parc régional Mouat n'a pas été incluse dans le rapport de situation du COSEPAC (COSEWIC, 2010) et est donc incluse ici comme un nouveau site.



Veillez voir la traduction française ci-dessous :

Thread Vertigo Distribution = Aire de répartition du vertigo à crêtes fines

Occurrences from 2010-2020 = Occurrences de 2010 à 2020

Occurrences before 2010 = Occurrences avant 2010

Malaspina Strait = Déroit de Malaspina

Barkley Sound = Baie Barkley

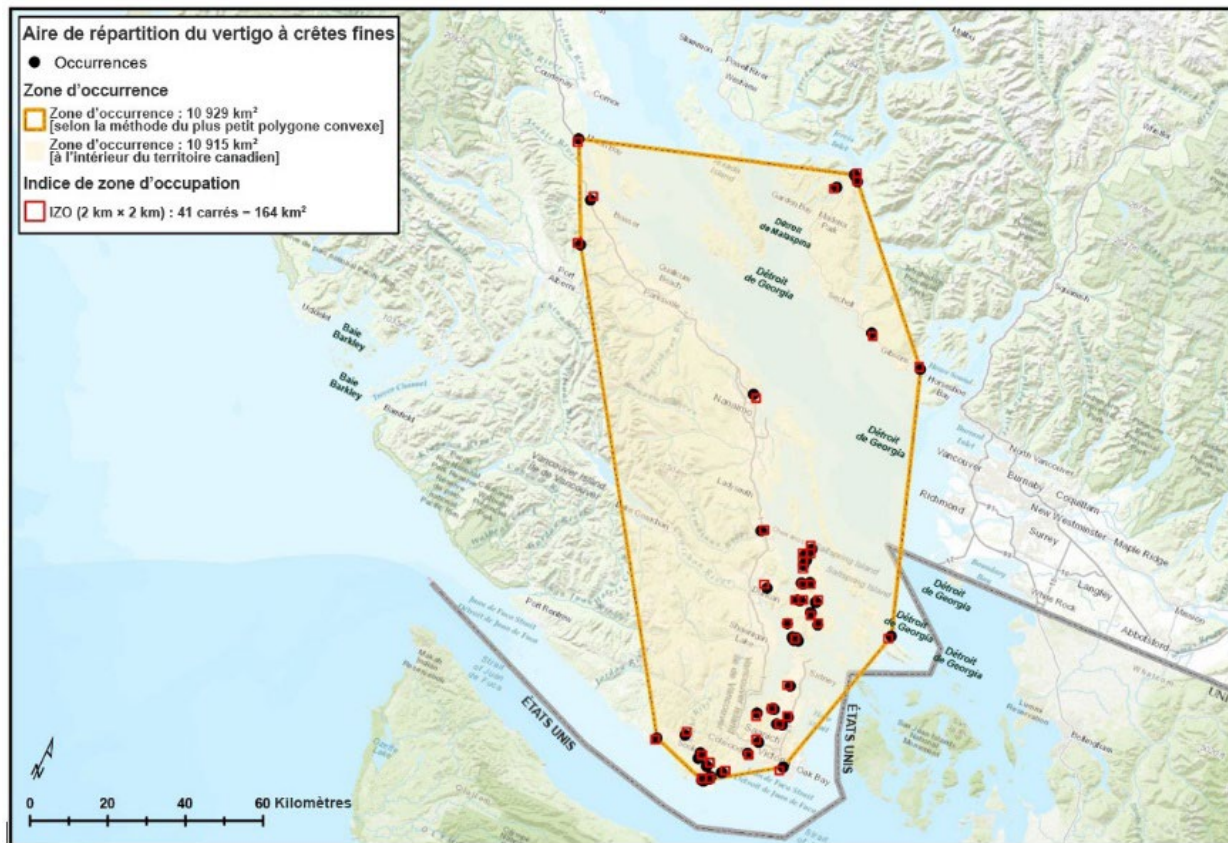
Strait of Georgia = Déroit de Georgia

Strait of Juan Fuca = Déroit de Juan de Fuca

United States = États-Unis

Kilometers = Kilomètres

Figure 1. Aire de répartition du vertigo à crêtes fines (*Vertigo rowellii*) au Canada. L'absence de mentions récentes dans de vastes zones de l'aire de répartition au nord du district régional de la capitale sur l'île de Vancouver et sur la Sunshine Coast sur la partie continentale reflète le manque d'activités de recherche. Carte préparée par Sydney Allen (Secrétariat du COSEPA).



Veillez voir la traduction française ci-dessous :

Threaded Vertigo Distribution = Aire de répartition du vertigo à crêtes fines

Occurrences = Occurrences

Extent of Occurrence = Zone d'occurrence

EOO: 10 929 km² [minimum convex polygon] = Zone d'occurrence : 10 929 km² [selon la méthode du plus petit polygone convexe]

EOO: 10 915 km² [within Canada's jurisdiction] = Zone d'occurrence : 10 915 km² [à l'intérieur du territoire canadien]

Index of Area of Occupancy = Indice de zone d'occupation

IAO (2 km × 2 km): 41 grids = 164 km² = IZO (2 km × 2 km) : 41 carrés = 164 km²

Malaspina Strait = Détroit de Malaspina

Barkley Sound = Baie Barkley

Strait of Georgia = Détroit de Georgia

United States = États-Unis

Kilometers = Kilomètres

Figure 2. Zone d'occurrence et indice de zone d'occupation (IZO) du vertigo à crêtes fines (*Vertigo rowellii*) au Canada, d'après toutes les mentions compilées en 2020. Carte préparée par Sydney Allen (Secrétariat du COSEPAC).



HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces menacées de disparition au Canada comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS (2022)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement et
Changement climatique Canada
Service canadien de la faune

Environment and
Climate Change Canada
Canadian Wildlife Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.